



Contrat de travail signé mais je ne me présenter pas le 1er jour

Par **myriam**, le **02/07/2010** à **17:24**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de travail pour un cdd étudiant pour débuté le 01/08/10 jusqu'au 30/09/10. Cependant j'ai trouver entre temps une un cdd mieux rémunéré qui débute également le 01/08/10, j'ai donc choisi d'accepter ce second poste.

Est ce que je risque quelque chose vu que je ne compte plus me présenter au 1er poste pour lequel j'ai déjà signé un contrat, est ce que je dois prévenir l'employeur ou pas.

Merci d'avance

Myriam

.